

## OUI AUX EOLIENNES – NON A LEUR IMPLANTATION NUISIBLE

Le mois de mars 2011 restera dans la mémoire du XXIème siècle comme un moment de prise de conscience planétaire. L'accident de Fukushima nous rendait irrévocablement conscients de la dangerosité du nucléaire. Utilisée comme source d'électricité depuis les années 1970, la production d'électricité d'origine nucléaire atteignait en 2011 quelque 14% de la production mondiale et environ 38% du besoin énergétique suisse.

A peine deux mois après l'accident, en mai 2011, le Conseil Fédéral annonça une sortie progressive de l'énergie nucléaire ayant comme date butoir 2034. Depuis, les responsables se sont mis en action afin de trouver la clé de cette sortie programmée du nucléaire.

Alors que la réflexion sur le choix des meilleurs moyens de remplacement continue et qu'on parle même d'une stratégie énergétique déployée jusqu'en 2050 – voir le paquet de mesures définit par le Conseil Fédéral dans sa séance du 18 avril dernier

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=44187> - le Canton de Vaud est en train de mettre en place des programmes spécifiques pour le développement des énergies alternatives. Une place importante est donnée à l'énergie éolienne.

Le projet EolJorat - parc éolien situé dans les Bois du Jorat, s'étendant sur les communes vaudoises de Lausanne, Froideville, Jorat-Menthue, Peney-le-Jorat et Corcelles-le-Jorat – est le plus grand à ce jour (<http://www.eoljorat.ch/?m=100>).

Le site internet du projet décrit abondamment les bienfaits d'ordre productif / lucratif liés à l'installation prévue de 13 éoliennes industrielles (hauteur maximale atteignant 200m) et appuie les chiffres par les témoignages et recommandations des trois promoteurs du projet ainsi que des syndicats des communes concernées. Le même site accorde deux petites pages au sujet du bruit <http://www.eoljorat.ch/PgStd1.asp?m=410> et des infrasons <http://www.eoljorat.ch/PgStd1.asp?m=460> générés par les éoliennes industrielles. Dans les deux cas le discours est tranquilisant, la sérénité des propos se basant d'une part sur une étude réalisée par une société suisse de conseils spécialisés travaillant comme consultants pour les promoteurs EolJorat et de l'autre sur un rapport publié il y a 6 ans par un cabinet canadien de conseil technique ("Le son des éoliennes et ses répercussions sur la santé").

A un niveau plus général, la majorité des articles parus à ce jour dans la presse au sujet des éoliennes font la part belle aux avantages de ces installations, insistant sur leur potentiel de remplacer le nucléaire, leur production « propre » qui couvrira à l'avenir une bonne partie de la consommation d'électricité. Et pour que l'explication « puisse parler » à M. et Mme Tout le Monde on ajoute qu'avec 1'000'000 d'éoliennes de grande capacité on couvre la consommation électrique mondiale !

Soit : sans entrer dans des débats techniques, on doit admettre qu'aujourd'hui plus personne ne met en doute le fait que les éoliennes sont une des sources énergétiques d'avenir. Tout le monde est d'accord que la Suisse devra progressivement sortir du nucléaire. Le Conseil Fédéral a décidé d'un délai (2034, voire 2050) permettant l'étude attentive et professionnelle des différentes alternatives.

Une telle démarche doit prendre en considération le pour et le contre de chaque projet et proposer des solutions pour l'élimination des aspects négatifs. Conscient du caractère complexe des éoliennes, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a publié en 2010 des Recommandations pour la planification d'installations éoliennes

[http://www.bafu.admin.ch/landschaft/00522/01659/01662/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,Inp6lONTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCGeoJ8gGym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bafu.admin.ch/landschaft/00522/01659/01662/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,Inp6lONTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCGeoJ8gGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--).

L'article 3.2.4 – p. 21 de ce document souligne l'existence des nuisances sonores liées aux éoliennes et recommande une analyse minutieuse avant les prises de décision concernant l'emplacement de ces installations.

Quel est, en bref, la situation du bruit produit par les éoliennes telle que définie par la littérature spécialisée ?

**Le bruit par vent faible** - La plupart du temps, en l'absence de vent ou par vent faible à moyen, l'éolienne est silencieuse, ou presque.

**Le bruit par vent moyen** - Dès que le vent est soutenu, une éolienne fait du bruit. L'éolienne est située à environ 130 mètres du sol, le haut des pales culminant à 190-200 mètres, là où le vent n'est pas perturbé par le sol. Il y a donc plus de vent qu'on ne peut percevoir au niveau du sol, donc aussi plus de nuisances.

**Le bruit par vent fort** - Par vent fort, les nuisances restent importantes même à des distances dépassant 1'000 mètres.

Selon les experts il y a plus de vent en hiver qu'en été, et plus de vent la nuit que le jour. Malheureusement, plus de vent la nuit signifie plus d'impact sur le sommeil des riverains.

**Infrasons** - Les éoliennes émettent des infrasons (sons à très basse fréquence) inaudible pour l'humain. L'exposition à des infrasons peut provoquer chez l'homme le syndrome éolien (troubles du sommeil, anxiété, etc). Ce syndrome a été étudié par des scientifiques et des médecins. Les éoliennes industrielles émettent des infrasons jusqu'à une distance de 10km.

Les témoignages recueillis auprès des riverains du Peuchapatte (JU) se passent de commentaires. Leurs foyers sont situés à environ 600 mètres de la première éolienne du parc, qui compte trois éoliennes moyennes (hauteur totale 108m, diamètre rotor 82m).

*"Trois ou quatre jours par mois, ça tabasse, on ne dort plus la nuit"  
"Madame, là-bas, elle n'en peut plus"*

En février 2012, ils ont remis une pétition demandant l'arrêt des machines.

<http://www.rfj.ch/rfj/Actualites/Regionale/20120206-Les-riverains-des-eoliennes-du-Peuchapatte-reclament-un-peu-de-calme.html>

Le témoignage de Jacques Pernoud, Saint-Félix-Lauragais, France est également édifiant :

*"Le bruit est infernal ! Je suis agriculteur et **je travaille à l'extérieur où le bruit est infernal ! C'est un bruit permanent, un peu comme celui au bord d'une autoroute. Ou encore le bruit qu'on entend en voiture quand on passe rapidement des rangées d'arbres... C'est insupportable, je n'en peux plus !***

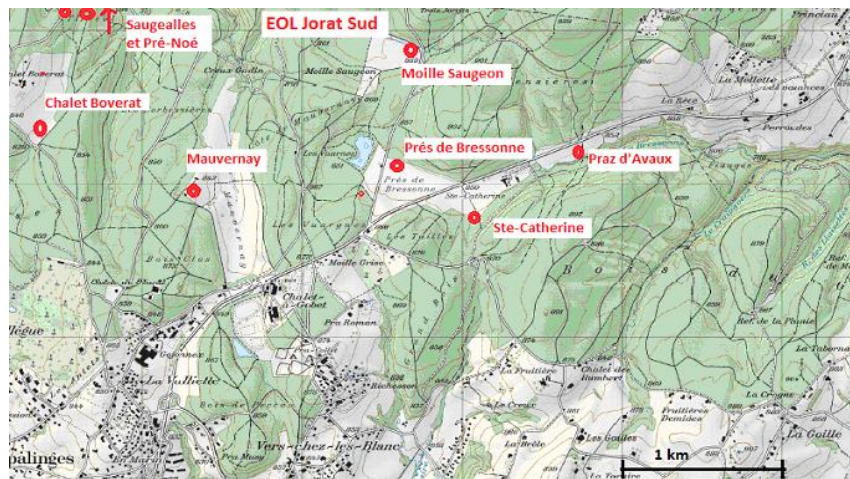
***Le voisin a le double vitrage et il les entend encore, sa femme a carrément fait une dépression. Dès le matin, quand le soleil se lève, l'ombre des rotors a un effet stroboscopique. Ça dure une bonne demi-heure mais c'est extrêmement pénible, il faut le voir pour le croire ! C'est extrêmement pénible.***

*Et la nuit, il y a le problème des flashes qui signalent les éoliennes. Ils sont faits pour être visible à 50 kilomètres à la ronde, donc vous imaginez bien ce que ça donne à 300 mètres ! »*

<http://observers.france24.com/fr/20100505-vent-rebellion-contre-eoliennes- nuisances-victoire-pro-eolienne>

Est-ce que ces nuisances, dont l'existence est prouvée autant par la littérature spécialisée que par les témoignages des personnes habitant dans la proximité des éoliennes industrielles, ne peuvent pas être évitées ?

**Prenons l'exemple du secteur sud du Parc EolJorat.** Selon la description technique des promoteurs, cette partie prévoit l'implantation de 8 éoliennes industrielles d'une hauteur totale de 186 à 198m, dont le rotor a un diamètre de 101 à 126m. Des constructions gigantesques situées à un kilomètre (parfois même 600m) de Vers-chez-les-Blanc, du camping, de Montpreveyres et du campus de l'Ecole Hôtelière : ce sont près de 900 foyers qui seront directement impactés.



Carte d'implantation des 8 éoliennes du projet EolJorat Sud

Qu'est ce qui explique cette implantation si proche ? **Contrairement aux autres pays, la Suisse ne dispose pas d'une réglementation spécifique aux éoliennes industrielles.** Ce n'est qu'après de nombreux procès et expériences d'implantations malheureuses que les autres pays ont introduit des distances protégeant la population du bruit éolien :

|                |   |
|----------------|---|
| Allemagne      | 1.5km   |
| Grand Bretagne | 1.5km (pour une éolienne haute de 150m), 2km (pour une de 200m) |
| Etats-Unis     | 3.2km   |

Par contre, en Suisse, aucune législation propre aux éoliennes industrielles n'existe à ce jour !

Faut-il donc implanter les éoliennes industrielles d'une manière arbitraire ou tirer des leçons de la pratique des autres pays avec une expérience plus longue dans le domaine ?

La réponse s'impose : autant les promoteurs que le monde politique qui, à juste titre, soutiennent cette source d'énergie d'avenir doivent être ouverts à ce qui se passe autour.

Ils doivent savoir que le 16 mai dernier l'état du Massachusetts (USA) a ordonné, pour la première fois depuis que l'état soutien l'introduction de l'éolien, l'arrêt d'une éolienne pour cause de bruit. [http://articles.boston.com/2012-05-16/metro/31712258\\_1\\_wind-turbines-wind-power-noise-levels](http://articles.boston.com/2012-05-16/metro/31712258_1_wind-turbines-wind-power-noise-levels)

Ils doivent également écouter Therese Murray, présidente du Sénat des Etats-Unis, qui le 16 mai a affirmé lors d'une interview à la chaîne de télévision CBS de Boston: "Wind power is good, and it is green, but industrial-size wind turbines should not be put in residential areas" (*L'énergie éolienne est bonne, écologique, mais les éoliennes de taille industrielle ne doivent pas être installées en zones résidentielles*) <http://boston.cbslocal.com/2012/05/16/falmouth-wind-turbine-found-to-be-too-loud/>

Ils doivent également prendre en considération l'exemple anglais où, suite aux multiples procès intentés par les propriétaires de logements à l'encontre des promoteurs éoliens, le Parlement légifère en ce moment recommandant une distance minimale de 3'000m pour l'installation des éoliennes dépassant 150m de hauteur.

<http://www.publications.parliament.uk/pa/ld201011/ldbills/017/2011017.pdf>

Finalement, ils doivent admettre que les nuisances liées aux éoliennes déterminent une perte de la valeur immobilière moyenne (estimée à 30%) ainsi qu'une décote des terrains environnants. Le Tribunal Fédéral a reconnu formellement la validité de ces arguments dans son Arrêt du 12.07.11 - Aménagement du territoire et droit public des constructions /adoption d'un plan d'aménagement détaillé pour le parc éolien Dents du Midi, commune de Collonges -- [12.07.2011 1C 33/2011](#)

Si des éoliennes doivent être installées, il ne faut pas choisir un emplacement qui impacte négativement quelques 900 foyers tel que c'est le cas du projet EolJorat Sud.

Il ne faut pas non plus situer huit éoliennes industrielles d'à peu près 200m d'hauteur au milieu du futur Parc Naturel Périurbain - un réservoir naturel d'importance nationale. En cas de mise en œuvre du parc EolJorat Sud, le bâtiment de Châlet-à-Gobet dont la photo a été choisie dans le site relatif à ce parc et qui a l'air d'un havre de paix sera entouré par ni plus ni moins que 3 éoliennes géantes situées à environs 1'000m de distance ! <http://www.laportedesetoiles.ch/fr/content/le-jorat-patrimoine-regional-de-lhumanite>

**Pour plus d'information, veuillez consulter le site de l'Association EoleResponsable**

<http://www.eolerresponsable.ch/>

## REFERENCES

**Académie Française de Médecine**

[http://www.academie-medecine.fr/sites\\_thematiques/EOLIENNES/chouard\\_rapp\\_14mars\\_2006.htm](http://www.academie-medecine.fr/sites_thematiques/EOLIENNES/chouard_rapp_14mars_2006.htm)

**Eoliennes et santé humaine, Dr. Nicole Lachat, Le Noirmont (JU)**

[http://www.epaw.org/documents/Eoliennes\\_et\\_sante\\_humaine-Nicole\\_Lachat.pdf](http://www.epaw.org/documents/Eoliennes_et_sante_humaine-Nicole_Lachat.pdf)

**Le Syndrome Eolien, Dr. N. Pierpont (Etats-Unis), traduction française.**

<http://www.kselected.com/wp-content/uploads/2010/03/WTS-Abridged-French-4-26-10.pdf>

**Wind turbine syndrome, Dr. N. Pierpont (Etats-Unis)**

<http://www.windturbinesyndrome.com/wind-turbine-syndrome/>

**Wind Turbine, Noise and Health, Dr. Amanda Harry (Angleterre)**

[http://docs.wind-watch.org/wtnoise\\_health\\_2007\\_a\\_harry.pdf](http://docs.wind-watch.org/wtnoise_health_2007_a_harry.pdf)

**Rapport EMPA – Schweiz**

[http://www.windland.ch/doku\\_wind/Bericht\\_Laerrmermittlung\\_und\\_Massnahmen\\_zur\\_Emissionsbegrenzung\\_bei\\_WKA\\_Empa\\_2010\\_29.pdf](http://www.windland.ch/doku_wind/Bericht_Laerrmermittlung_und_Massnahmen_zur_Emissionsbegrenzung_bei_WKA_Empa_2010_29.pdf)

**Radio Suisse Romande, Le journal du Matin, interview avec Philippe Roch [la page de l'émission.](#)**

**Reportage de M6 à Chatel-Montagne, Allier, France: <http://www.epaw.org/events.php?article=fr7>**

**Témoignages des habitants de Cantal – France**

[http://www.youtube.com/watch?v=VPxaoiN-wGs&feature=player\\_embedded](http://www.youtube.com/watch?v=VPxaoiN-wGs&feature=player_embedded)

Association StopTous-Vents : questions et réponses

[http://www.stoptousvents.ch/img/argumentaire\\_stoptousvents.pdf](http://www.stoptousvents.ch/img/argumentaire_stoptousvents.pdf)